

COMMUNE DE BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

ARRETE

Le Maire de la Commune de BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-1,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'un Vide-Greniers sera organisé par l'Association D'ENTRAIDE BONREPOSIENNE sur la commune le **15 mai 2022**,

Vu l'accord de Monsieur le Maire en date du 12/04/2022 pour l'organisation de la manifestation ainsi que l'utilisation du domaine public de la commune.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit rue de l'Eglise, place de la Mairie, rue de l'Aussonnelle, place de la Paix, impasse de la Marnière, autour de la salle des fêtes, du **samedi 14 mai 2022, minuit, au dimanche 15 mai 2022, 20 heures.**

Article 2 : La rue de l'Aussonnelle, sera fermée à la circulation du Chemin du Guigneriou au Chemin du Moulin, sauf pour les riverains et les services de secours, le **dimanche 15 mai 2022, de 5 heures à 20 heures** ; une déviation matérialisée sera mise en place.

Article 3 : Monsieur le Maire de BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE, et le Commandant de la gendarmerie de SAINT-LYS sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à la gendarmerie de SAINT-LYS

Fait en Mairie le 26 avril 2022

Le Maire,

Thierry CHEBELIN

